

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-37/2024**

Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 de Valence-Romans Agglo.

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juillet à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : ROUX Nicolas.

Absents : PHILIBERT Carine – JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : ROUX Nicolas à ANGE Josianne.

WOZNIAK Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le rapport annuel 2023 de Valence Romans Agglo,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Considérant que, le Maire présente le rapport annuel 2023 de Valence-Romans Agglo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Fait à Clérieux, le 15 juillet 2024.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK